

BULLETIN D'INFORMATION COVID-19

Lundi 09 mars 2020 à 14h

Attention : les informations publiées sont mises à jour régulièrement du fait de l'évolution rapide des recommandations sanitaires

La prise en charge des patients et les

mesures de prévention reposent sur

tous les acteurs de santé, de la Ville et

de l'hôpital, sans oublier le social et le

médico-social.

26 cas CONFIRMES en Pays de la Loire

dont 4 patients guéris



Département d'origine des cas confirmés

Les hôpitaux de 1er niveau : CHU de Nantes et d'Angers

hôpitaux (opérationnels) : centres hospitaliers de St-Nazaire, de Cholet, de Laval, du Mans et de la Roche-sur-Yon.

Réalisation des tests diagnostics : les CHU de Nantes et d'Angers

MESURES DE GESTION

Depuis le passage au stade 2 le 29 février (freiner la propagation du virus), les mesures de gestion ont évolué. Ainsi, les personnes ayant séjourné dans une zone de circulation active du virus en France ou à l'étranger peuvent aller à l'école ou au travail sans masque (si télétravail impossible). Elles doivent s'efforcer de limiter les contacts sociaux, notamment vis-à-vis des personnes fragiles. Si ces personnes deviennent symptomatiques, elles doivent s'isoler à leur domicile et contacter le SAMU Centre 15.

Le confinement à domicile concerne uniquement les personnes ayant été en contact rapproché avec un malade (cas contact à risque élevé). Ces cas contact sont identifiés par l'ARS avec l'appui de Santé publique France.

Des directives concernant le champ médico-social, applicables en partie au domaine de la solidarité, sont désormais à disposition des acteurs et des partenaires. Elles permettent de disposer d'un cadre cohérent et prioritaire de protection des plus vulnérables de nos concitoyens (personnes âgées dépendantes, vivant avec un handicap, précaires...). Ainsi, les visites dans les EHPAD sont fortement déconseillées (les personnes mineures tout particulièrement) et les personnes symptomatiques sont interdites de visite. Pour les Établissements de santé, des restrictions sont également apportées : pas plus d'une personne par visite, Interdiction des visites pour les personnes mineures et les personnes symptomatiques.

Les zones d'exposition à risque

Italie du Nord (régions de Lombardie, de Vénétie, d'Émilie-Romagne et du Piémont), Chine continentale, Macao, Hong-Kong, Singapour, Corée du sud et Iran

Les clusters « zones de circulation active du virus » en France

Oise (Creil, Crépy en Valois, Vaumoise, Lamorlaye, Lagny le Sec) Haute-Savoie (Balme-de-Sillingy) / Morbihan (Auray, Carnac, Crac'h) / Haut-Rhin (Mulhouse) / Bas-Rhin (Strasbourg)

POUR S'INFORMER

0800 130 000

Numéro vert national appel gratuit 7j/7 24h/24

Attention, cette plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux

Pour toute question d'ordre médical : le ${f 15}$

Les SAMU-Centres 15 sont au cœur du dispositif de régulation des soins de ville, des transports sanitaires et des hospitalisations.

> Le virus ne circule pas tout seul, c'est l'homme, porteur du virus, qui circule.

SOURCES OFFICIELLES

www.gouvernement.fr/info-coronavirus www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus













Bulletin à retrouver sur le site internet de l'ARS